

# MAIRIE D'AVERNES

39, Grande Rue - 95450 AVERNES

Tel. 01 30 39 20 13

mairie@avernes95.fr

## CANDIDATURE POUR EXPLOITER LA MACHINE DE BOULANGERIE SUR LA COMMUNE D'AVERNES

Ce document a pour objectif de présenter votre candidature pour remplir la machine à pain/viennoiserie, pour étude par la Commune d'Avernes. Ce document n'a aucune valeur contractuelle.

Les éléments contractuels sont décrits dans le règlement d'exploitation des casiers, et la convention qui définit les engagements mutuels de la Commune et du producteur. La Commune garde à sa charge la gestion des flux financiers en reversant aux producteurs le montant des recettes générées par la vente de leurs produits. Vous trouverez en annexe 1 de ce document, les tarifs de location.

### Description des casiers alimentaires :

La Commune d'Avernes, avec l'aide du parc naturel régional du Vexin français et France Relance, a investi dans 3 types de distributeurs alimentaires : des casiers dits « secs » sans régulation de la température, des casiers réfrigérés, une machine de type distributeur pour produits frais avec régulation de la température réglée à 4°, et un distributeur de pain & viennoiseries avec régulation de température froid/chaud, réglée à 24°.



**Portée et date de la candidature :**

Cette candidature concerne le distributeur de pain & viennoiseries.

La fourniture doit démarrer au 1<sup>er</sup> janvier 2025, à la suite du départ en retraite du boulanger qui fournit le pain depuis le démarrage (mai 2022).

Afin de permettre à la commune d'évaluer votre candidature, celle-ci devra nous parvenir au plus tard le 20 décembre 2024.

Une description plus détaillée de la machine est fournie en ANNEXE 2.

**Détail de la demande d'exploitation :**

Merci de compléter les éléments de l'ANNEXE 3 pour permettre à la Commune d'étudier votre demande. La Commune reviendra vers vous dès que toutes les candidatures auront été évaluées selon les éléments fournis. Vous pouvez contacter l'équipe projet par mail [casiers@avernes95.fr](mailto:casiers@avernes95.fr) en amont de votre demande pour tout complément d'information. Nous vous rappellerons aux horaires que vous nous indiquerez dans votre mail.



M. / Mme .....  
représentant la société .....  
Adresse : .....  
portable : .....  
email : .....

Sollicite l'attribution, par la Commune d'Avernes, du distributeur de Pain/viennoiseries situé dans son local de distributeurs automatiques de produits locaux (parking de la mairie – Rue du château – 95450 Avernes)  
S'engage à respecter la convention et le règlement de la commune, mais aussi les engagements pris en ANNEXE 3 lors de cette candidature.

Date de la demande et Signature :

## **ANNEXE 1 : TARIFS DE LOCATION DU DISTRIBUTEUR DE PAIN**

### **LOCATION**

En échange de la mise à disposition du distributeur au boulanger, la municipalité demande un loyer de 275€/mois. Ce loyer couvre les frais fixes : électricité, frais de maintenance, d'assistance, outils de gestion des données, assurances, accès internet etc...

### **FRAIS FINANCIERS**

Une commission de 4% sur le chiffre d'affaires généré est prélevée par la Commune, pour financer les frais de gestion des flux financiers (Paiements en carte et régie de recette de la Commune).

## ANNEXE 2 : DESCRIPTION DE LA MACHINE / VOLUMES ACTUELS

1. Plateaux :
  - a. 1 plateau pour baguettes 'longues' > 50 cm
  - b. 4 plateaux pour baguettes courtes <50 cm + viennoiseries
  - c. 1 plateau pour pain spéciaux ou viennoiseries
2. Nombre de baguettes par plateau (en profondeur) : 9, soit 45 baguettes en tout
3. Nombre de viennoiseries par emplacement : environ 8, soit 64 environ en tout
4. Température réglée à 24°
5. Pas l'alerte possible sur le remplissage de la machine
6. Paiement des clients en espèces ou par carte bancaire, fonds gérés par la commune
7. Paiement des ventes au boulanger : 1 fois par mois par la perception
8. Prix fixés par le boulanger, modification du prix par la Commune sur demande (nécessite un accès particulier et un étiquetage)

Chiffres approximatifs actuels de ventes par mois :

- Baguettes simples : 200 unités
- Baguettes au levain : 150 unités
- Traditions : 450 unités
- Traditions graines : 130 unités
- Viennoiseries/bonbons : 450-500 (unités ou par lots de 2)

